

La mariée est trop belle...

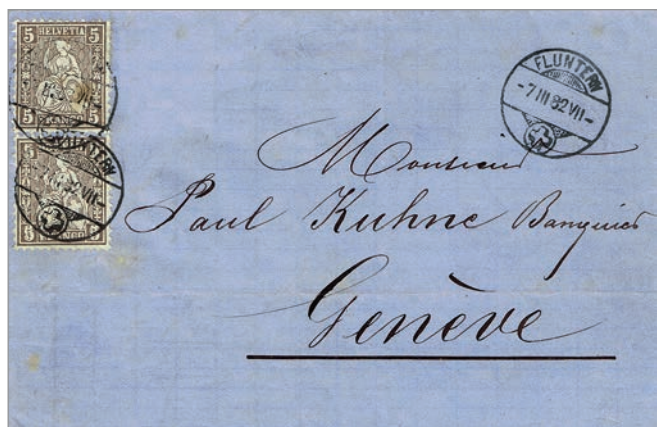
par Pierre Guinand, CPHH

C'est en 1868 que l'entreprise Güller a livré ce cachet à la poste. Nous ne savons pas à quel (mauvais) traitement l'objet a été soumis, mais d'importants dégâts sont apparus très tôt, sous la forme de plusieurs brisures des lignes horizontales du pont à date.



Le cachet n° 133, tel qu'il a été confectionné par Güller en 1868.

La lettre ci-dessous a été livrée à une maison de ventes aux enchères. Elle porte un affranchissement intéressant, composé par deux Helvetia Assises sur papier mêlé, dont l'une présente la variété bien connue: double frappe dont une renversée, qui figure dans les catalogues, même non spécialisés, sous le n° 45.2.01. La plupart des albums à cases réservent eux aussi un emplacement à cette variété aussi originale que spectaculaire. La cote d'un exemplaire neuf est aux environs de 40 francs, alors que le même exemplaire oblitéré est noté à plusieurs centaines de francs.



En 1882, ce cachet devait présenter de nombreuses et fortes brisures... mais elles manquent totalement sur ce document.

On l'aura compris: l'oblitération donne à ce timbre une importante plus-value par rapport à un exemplaire neuf.

On s'adresse alors à l'expert pour établir non seulement l'authenticité du cachet, mais aussi son emploi réel pendant la période de validité du timbre. Depuis bien des années, beaucoup de collectionneurs ont été grugés par des vendeurs qui leur ont proposé des exemplaires portant des oblitérations fausses ou antidatées.

Les timbres qui affranchissent cette lettre ne posent eux-mêmes aucun problème; par contre, il faut être sûr que les oblitérations proviennent bien du cachet authentique, et de plus, qu'elles aient été apposées sur cette lettre pendant la période de validité des timbres. *Malheureusement, ce n'est pas le cas!*

Un faussaire a confectionné avec beaucoup d'habileté une imitation très réussie de ce cachet de Fluntern. Il a certainement utilisé comme modèle une empreinte authentique du cachet, mais il l'a copiée dans un état qui ne correspond pas à son état de 1882, c'est-à-dire avec de nombreuses brisures des lignes horizontales du pont à date. Les empreintes apposées sur cette lettre correspondent à l'état premier du cachet, alors qu'en 1882 il était déjà très fortement abîmé! Il est donc impossible que cet affranchissement ait réellement été oblitéré pendant la période de validité des timbres.

De plus, l'encre utilisée par le faussaire est très différente de celle qui était employée dans ce bureau à cette époque.

Il y a gros à parier que cette lettre va passer quelques années à sommeiller dans un tiroir, puis qu'elle va en sortir, à la recherche d'un acheteur qui n'aura pas lu le SBZ, ou, s'il l'a lu, qui n'aura pas pris la peine de conserver, d'une manière ou d'une autre, la mise en garde qui fait l'objet de ces lignes. Alors, ne soyez pas aussi naïf que lui! ■



seit 1922



Wir kaufen und verkaufen:

- Sammlerbriefmarken und Frankaturware
- Diverse Gold- und Silbermünzen
- Goldvreneli und Altgold (Ankauf)
- Besonders gesucht: Helvetia Jahrgang 1888

Wir sind seit beinahe 100 Jahren im Handel mit Briefmarken und Münzen tätig.

MARKEN MÜLLER AG
 Philatélie und Numismatik
 Riedstrasse 2, 4222 Zwingen (Schweiz)
 Tel. 0041 61 766 93 93
 Email: info@marken-mueller.ch
 Website: www.marken-mueller.ch